

Compte-rendu du CQSO du 20 juin 2019

Objet principal : point sur l'avancée PPCR2 pour les fonctionnaires d'Orange SA

Rappel de l'historique :

En 2018, le gouvernement gèle la mise en œuvre de la réforme des grilles indiciaires de la fonction publique avec un report au 1^{er} janvier 2019.

La concertation d'Orange SA avec les Organisation Syndicales se termine mi-juillet 2018. Orange doit solliciter la Direction Générale des Entreprises et la Direction Générale des Affaires de la Fonction Publique pour travailler et écrire les projets de décrets correspondants.

Janvier 2019 : Les nouvelles grilles indiciaires s'appliquent dans la Fonction Publique. A Orange, rien ne se passe.

15 avril 2019 : à l'occasion du CQSO, les Organisations Syndicales demandent à modifier l'ordre du jour pour que la question de la PPCR soit abordée en début de séance. A notre grande stupéfaction, nous constatons que rien n'a avancé. La Direction explique qu'après avoir travaillé de concert avec l'Administration, plus aucun contact ne peut être établi depuis novembre 2018. Des courriers sont adressés via la DRH Groupe en janvier 2019, sans réponse. Malgré leur demande, les OS n'ont pas communication de ces échanges.

Les OS redemandent une réunion du CQSO avant le 15 juin pour avoir un état des lieux précis, des propositions sont formulées pour que les fonctionnaires partant en retraites ne soient pas pénalisés.

CQSO du 20 juin 2019

La Direction explique qu'après avoir frappé à de nombreuses portes, un rendez-vous est enfin réalisé Le 16 mai à la DGAFP afin de présenter les « préoccupations » d'Orange sur le sujet. La DGAFP fait part d'un blocage par rapport au budget de l'Etat, de problèmes de délais et de charge de travail, mais le projet d'Orange paraît acceptable.

Le 28 mai, la DRH Groupe Orangerencontre le Directeur de Cabinet de M. Darmanin. Le verrou qui permet de discuter est levé.

Suivent deux réunions de travail technique entre Orange et la DGAFP dont la dernière se déroule le 11 juin. Orange apprend lors de ces réunions que la DGAFP attend aussi des éléments de La Poste pour avancer.

Il est convenu qu'Orange commence la rédaction de la partie technique du projet de décret.

La Direction indique avoir « bon espoir » de pouvoir présenter un projet de décret au prochain CQSO dont la date est planifiée le 26 septembre.

L'ensemble des OS évoquent le risque d'iniquité de traitement entre les Fonctionnaires de la Fonction Publique d'Etat et ceux d'Orange.

Même si des pistes de solutions sont abordées en séance (compensations financières, possibilité d'une loi autorisant la rétroactivité), la CFE-CGC Orange fait part d'un risque potentiel de contentieux à ce sujet. La Direction indique avoir fait part de ce risque lors d'un rendez-vous à la DGAFP.

Analyse et positions de la CFE-CGC Orange

Même si la Direction semble sincère et a en effet réalisé des démarches compliquées, tout ceci semble masquer un énorme retard à l'allumage dans la mise en œuvre des actions avec la DGAFP. La CFE-CGC reste dubitative devant les difficultés d'une d'Orange à travailler avec les services de Bercy sur le sujet.

L'argument du coût pour le budget de l'Etat paraît faible : on parle de 37000 fonctionnaires d'Orange alors que l'Administration en compte 5 millions (soit 0,7% des effectifs !

En revanche, améliorer les fins de carrières indiciaires des fonctionnaires d'Orange représente pour l'entreprise une augmentation des charges à cause du transfert entre l'indemnitaire et la rémunération indiciaire.

De plus, les absences de réponses à nos courriers sur d'autres points comme le sort des statuts de fonction sont autant d'arguments qui nous font penser qu'Orange joue la montre dans la gestion de la carrière de ses fonctionnaires en espérant de nombreux départs volontaires dès cette année.

C'est pourquoi nous incitons les fonctionnaires d'Orange à différer le plus loin possible leurs départs.

La CFE CGC revendique:

- **L'équité de traitement dans l'application de la PPCR aux fonctionnaires d'Orange avec ceux de la Fonction Publique.**
- **L'application rétroactive de la PPCR à Orange à la même date que pour la fonction publique**